

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Novembre 2025



HAUT-LANQUEIDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	11
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	11

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 20 Novembre 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au siège social à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean-Pierre BARTHES, Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Sylvie MIQUEL ; Thérèse SALAVIN ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2025.11.27/152

Objet : Demande de subvention – Opération Valorisation de l'offre Sport Nature

VU la délibération n° 2025.04.10/088 du 10 avril 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions pour les projets ou actions de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;

CONSIDERANT la politique volontariste communautaire en matière de valorisation des sports de nature comme vecteur de développement économique, touristique et social,

CONSIDERANT la nécessité de valoriser les investissements de l'offre de sport de nature créés et gérés par la Communauté de commune depuis 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable du 16/09/2025 émis par le Comité Technique du GAL Pays Haut-Languedoc et Vignobles,

CONSIDERANT qu'une aide financière de l'ADEME d'un montant de 4 025.45€ a déjà été obtenue pour cette opération ;

Le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

Dépenses	Montants HT	T. V. A	Montants T.T.C	Recettes	%	Montant en euros
Casiers électrifiés + consignes Maison des Montagnes du Caroux	18 608,00	3 721,60	22 329,60	LEADER	64,00	48 976,00
Raccordement électrique casiers	1 250,00	250,00	1 500,00	ADEME	5,26	4 025,45
Panneaux Offre APN et sécurité	26 000,00	5 200,00	31 200,00	CdC MC	30,74	23 523,55
Infographie signalétique	3 000,00	600,00	3 600,00			
Création GR Pays versant Sud (maitrise d'œuvre)	23 500,00	-	23 500,00	F.C.T.V.A.		10 437,87
Travaux (accès sites escalade et création GRP)	4 167,00	833,40	5 000,40	Reliquat CCM		167,13
	76 525,00 €	10 605,00 €	87 130,00 €			87 130,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (11 POUR)**

- **Valide** le plan de financement de l'opération « Valorisation de l'offre Sport Nature » tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter 48 976,00€ au titre du fonds FEADER LEADER ;
- **Autorise** le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de FEADER LEADER ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

**La secrétaire de Séance
Catherine SONZOGNI**



**Le Président
Patrick CABROL**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet
www.telerecours.fr*